

■ **Fondation Charles-Henri**, à Carouge (GE), faciliter la création d'un groupe médico-chirurgical, etc. (FOSC du 30.01.1995, p. 563). Statuts modifiés le 08.03.2004. Nouveau but: permettre aux patients économiquement faibles, traités ou suivis par un médecin installé dans la Clinique de Carouge ou agréé par elle, de pouvoir y être hospitalisés pour la suite de son traitement.
Journal no 5720 du 12.05.2004
(02267136 / CH-660.0.062.968-5)